

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 16 octobre 2017.

RÉSOLUTION

2017-213

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017, au montant de 102 518,02 \$, la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 1 534 588,75 \$, la liste des compte à payer au 30 septembre 2017, au montant de 308 548,71 \$, et la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 401 027,50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017, au montant de 102 518,02 \$, la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 1 534 588,75 \$, la liste des compte à payer au 30 septembre 2017, au montant de 308 548,71 \$, et la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 401 027,50 \$.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire